

Rue Pesty - Échange de terrains avec l'Office Public Municipal d'HLM - Rectification cadastrale

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Les limites du Domaine Public de la rue Pesty, côté rue des Vignerons, figurant sur le parcellaire cadastral, ne correspondent pas aux limites réelles existantes sur le terrain.

Afin de régulariser cette situation, la Ville de Besançon et l'Office Public Municipal d'HLM (OPMHLM) envisagent de réaliser un échange de terrains.

En conséquence, il est proposé de céder à l'OPMHLM les parcelles cadastrées section DZ n° 351, 352 et 356, d'une contenance totale de 4 a 58 ca. En échange, l'OPMHLM cède à la Ville de Besançon les parcelles cadastrées section DZ n° 358 et 360, d'une contenance de 3 a 33 ca.

L'échange se fera sans soulte. Compte tenu de l'écart de surface en défaveur de la Ville de Besançon, les frais d'actes seront pris en charge par l'OPMHLM.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son avis sur cet échange ;
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BAUD, Président de l'Office ne prenant pas part au vote), décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.